

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU

PAYS FOYEN

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

du 01/01/2021 au 31/03/2021

Délibérations
du Conseil Communautaire et du Bureau

*

Arrêtés du Président

*

Décisions du Président

Pineuilh, le 20 janvier 2021



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 26 janvier 2021 à 18h30
Salle des Fêtes – Pineuilh

- Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat PEC quotité 27/35^{ème} (suite à départ en formation d'un animateur)
- Modification du tableau des effectifs suite au Comité Technique du 18 décembre 2020
- Adhésion au dispositif électricité proposé par l'UGAP
- Avance de trésorerie au CIAS
- Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget
- Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint-Léon sur l'Isle au SMDE 24
- Etude d'extension de l'ORT : plan guide
- Demande de subvention DETR au titre de la programmation 2021 dans le cadre de la transition énergétique : équipements sportifs de la CDC du Pays Foyen
- Demande de subvention DETR pour les travaux de l'office de tourisme

Je vous précise que Mme BLET-DELAGE, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIIP, se présentera lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 53 - fax : 05 57 46 33 53 ma1 - contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

I Objet : Etude d'extension de l'ORT - Plan Guide (21-01) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le plan guide ainsi présenté, notifie la présente délibération au cabinet d'études METROPOLIS et notifie la présente délibération aux 5 communes concernées par cette étude : Pineuilh, Port-Ste Foy et Ponchapt, Pellegrue, Saint-Avit-Saint-Nazaire et Sainte-Foy-la-Grande

II Objet : Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire sous la forme d'un contrat aidé (21-02) :

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat aidé PEC, quotité 27/35èmes, à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée de neuf mois renouvelable et habilite le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

III Objet : Mise à jour du tableau des effectifs (21-03) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'ouverture d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal 1^{ère} classe, quotité 35/35^{ème} et un poste d'Agent Social, quotité 27/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2021 et la fermeture des postes comme défini ci-dessus. Le Conseil de Communauté valide le tableau des effectifs joint à la présente.

IV Objet : signature de la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés (21-04) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP et habilite le Président à signer la convention proposée par l'UGAP pour adhérer au dispositif. Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer tous les documents relatifs au futur marché, ainsi que les documents susceptibles d'intervenir en cours d'exécution de ce dernier

V Objet : Avance temporaire de trésorerie consentie au CIAS du Pays Foyen par la CDC du Pays Foyen (21-05) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve le versement par la CDC du Pays Foyen au bénéfice du CIAS du Pays Foyen d'une avance temporaire de trésorerie de 300 000 € et précise que cette avance devra être remboursée au plus tard le 31 décembre 2021. Le Conseil de Communauté indique que les inscriptions budgétaires seront prévues aux budgets CDC et CIAS et habilite M. le Président à engager toutes les démarches liées à cette affaire. Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération au CIAS du Pays Foyen et notifie la présente délibération au SGC de Coutras et à l'antenne de Rauzan

VI Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant les votes des Budgets Primitifs 2021 (21-06) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice 2020 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption des budgets primitifs 2021. Le Conseil de Communauté notifie la présente délibération au SGC de Coutras et à l'antenne de Rauzan

VII Objet : Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint Léon sur l'Isle (24) au SMDE 24 (21-07) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif » (bloc 6.41) de la commune de Saint-Léon-sur-l'Isle (24) au SMDE 24, à compter du 01/01/2021 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*VIII Objet : Dotation d'équipement des territoires ruraux- demande de subvention D.E.T.R. au titre de La programmation année 2021
Programme : Transition Energétique : équipements sportifs de la CDC du Pays Foyen (21-08) :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le programme transition énergétique, sur les équipements sportifs de la CDC du Pays Foyen, tel que présenté, et décide de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour le programme sus-mentionné. Le Conseil Communautaire adopte le plan de financement prévisionnel des travaux, à savoir :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES H.T.	RECETTES
Transition énergétique		
Site sportif de Pellegrue	49 235.37	
Site sportif de Mézières	70 242.25	
Site sportif de Mourennes	12 737.28	
Emprunt / Autofinancement		85 939.69
DETR 2021		46 275.21
TOTAUX	132 214.90	132214.90

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser la subvention.

*IX Objet : Demande de subvention D.E.T.R. au titre de l'année 2021, pour l'Office du Tourisme du Pays Foyen
Programme : Réfection toiture + Mise aux normes de l'accessibilité personnes handicapées et à mobilité réduite (21-09) :*

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le projet de travaux à l'Office du Tourisme du Pays Foyen sur la Commune de Ste Foy la Grande, pour un montant de 53 492.00 € H.T. et approuve le plan de financement prévisionnel, présenté sur le tableau ci-dessous,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES H.T.	RECETTES
Réfection de la toiture	25 342.00 €	
Accessibilité PMR	28 150.00 €	
DETR 2021 dotation sollicitée à hauteur de 35 %		18 722.20 €
Autofinancement / Emprunt		34 769.80 €
TOTAUX	53 492.00 €	53 492.00 €

Le Conseil Communautaire précise que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, ont été inscrits au budget de la CDC et sollicite l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 %, pour le projet mentionné ci-dessus. Le conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et l'autorise à signer tous documents et à encaisser la subvention.

Accusé de réception en préfecture
 033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
 Date de télétransmission : 31/05/2021
 Date de réception préfecture : 31/05/2021

Pineuilh, le 24 février 2021



A l'attention des membres du Conseil de Communauté

Convocation

Cher (e) Collègue,

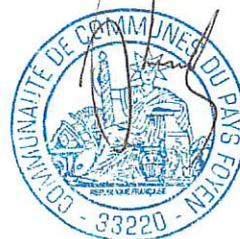
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 02 mars 2021 à 18h30
Salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande

- Installation d'un délégué suppléant au Conseil Communautaire (suite démission)
- Mise en place de la procédure et des critères d'accès au financement de la formation BAFA BAFD dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse
- Ouverture d'un poste de manager de commerce de territoire
- Délibération pour le FPIC
- Présentation du DOB 2021
- Renouvellement subvention de fonctionnement au SDIS
- Financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Pellegrue : approbation du projet de convention
- Déploiement d'une Convention d'action sociale MSA Gironde
- Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dropt
- Intégration d'un nouveau membre au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable
- Demande de subvention auprès du Département de la Gironde - 2021 : Programme : Transition Energétique - Rénovation des éclairages des équipements sportifs de la CDC du Pays Foyen
- Délibération relative à la compétence mobilité définie par la loi 2019-1428
- Sollicitation aide de l'Agence de l'eau dans le cadre des programmes de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement collectif.

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tel : 05 57 46 20 58 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

I - Installation d'un délégué suppléant au Conseil Communautaire (21-10) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité installe Madame Sophie MEYNAUD, déléguée communautaire suppléante.

Monsieur Le Président établit la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

- 1- Madame Marie-José Guyot – commune d'Auriolles
 - 2- Madame Magalie Vérité – commune de Caplong
 - 3- Monsieur Gérard Dufour – commune d'Eynesse
 - 4- Madame Diana Conord – commune de Landerrouat
 - 5- Monsieur David Ulmann – commune de La Roquille
 - 6- Monsieur Jean-Michel Basset – commune de Les Lèves-et-Thoumeyragues
 - 7- Madame Isabelle Pillon – commune de Ligueux
 - 8- Monsieur Jean-Marie Baeza – commune de Listrac-de-Durèze
 - 9- Monsieur Patrick Festal – commune de Margueron
 - 10- Madame Yolande Lachaize – commune de Massugas
 - 11- Monsieur José Bluteau – commune de Pellegrue
 - 12- Madame Patricia Céleste – commune de Pellegrue
 - 13- Monsieur Robert Billoux – commune de Pineuilh
 - 14- Monsieur Christophe Chalard – commune de Pineuilh
 - 15- Monsieur Bernard Delage – commune de Pineuilh
 - 16- Madame Sylvie Feydel – commune de Pineuilh
 - 17- Monsieur Miguel Garcia – communes de Pineuilh
 - 18- Madame Mireille Grossias – commune de Pineuilh
 - 19- Madame Sandrine Ratié – commune de Pineuilh
 - 20- Monsieur Pierre Robert – commune de Pineuilh
 - 21- Monsieur Didier Teyssandier – commune de Pineuilh
 - 22- Madame Christiane Vincenzi – commune de Pineuilh
 - 23- Madame Nancy Badet – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 24- Madame Gaëlle Malinowski – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 25- Monsieur Michel Margouillé – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 26- Madame Pascale Penisson – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 27- Monsieur Jacques Reix – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 28- Monsieur Gilbert Sautreau – commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
 - 29- Madame Marie-Hélène Desrozier – commune de Riocaud
 - 30- Monsieur Eric Frechou – commune de Saint-André-et-Appelles
 - 31- Monsieur Laurent Fritsch – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
 - 32- Monsieur Jean Lesseigne – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
 - 33- Madame Sandrine Pauillac – commune de Saint-Avit-Saint-Nazaire
 - 34- Monsieur Jean-Paul Pailhet – commune de Saint-Avit-de-Soulège
 - 35- Monsieur Bruno Beltrami – commune de Sainte-Foy-la-Grande
 - 36- Madame Christelle Guionie-Pauchet – commune de Sainte-Foy-La-Grande
 - 37- Monsieur Philippe Nouvel – commune de Sainte-Foy-La-Grande
 - 38- Monsieur Marc Sahraoui – commune de Sainte-Foy-la-Grande
 - 39- Madame Brigitte Toulouse – commune de Sainte-Foy-La-Grande
 - 40- Monsieur Jean-Claude Vacher – commune de Saint-Philippe-du-Seignal
 - 41- Monsieur Jean-Pierre Roubineau – commune de Saint-Quentin-de-Caplong
- Dans leurs fonctions de délégués titulaires au Conseil Communautaire.

ET

- Monsieur Jean-Luc Dupouy – commune d'Auriolles
Monsieur Mathieu Normand – commune de Caplong
Monsieur Ghislain Lafage – commune d'Eynesse
Madame Sophie Meynaud – commune de Landerrouat
Madame Marie-José Grare – commune de La Roquille
Monsieur Alain Piroux – commune de les Lèves-et-Thoumeyragues
Monsieur Philippe Brageot – commune de Ligueux
Monsieur Jean-Michel Bourdil – commune de Listrac-de-Durèze
Monsieur Pierre Villate – commune de Margueron

Accusé de réception en préfecture
033-243501871-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Madame Nadine Pailhet – commune de Massugas
Monsieur Patrick Guery – commune de Riocaud
Madame Sabine Bill – commune de Saint-André-et-Appelles
Monsieur Patrick Hospital – commune de Saint-Avit-de-Soulège
Madame Martine Bertoumesque – commune de Saint-Philippe-du-Seignal
Madame Christiane Charrut – commune de Saint-Quentin-de-Caplong
Dans leurs fonctions de délégués suppléants au Conseil Communautaire.

II Objet : Mise en place de la procédure et des critères d'accès au financement de la formation BAFA BAFD dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (21-11) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité approuvent la mise en place de la procédure et des nouveaux critères d'attribution du financement BAFA BAFD.

III Objet : Création d'un emploi non permanent de manager de commerce territorial pour mener à bien un projet (en application de l'article 3 - II de la loi n°84-53 du 26/01/1984) (21-12) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à 1 voix contre et 39 voix pour approuve la création à compter du 8 mars 2021 d'un emploi non permanent manager de commerce territorial, contractuel de la catégorie hiérarchique A à temps complet. Le Conseil de Communauté indique que les crédits correspondant sont inscrits au budget.

IV Objet : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (21-13) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve que le FPIC soit reversé intégralement à la CDC en vertu de la dérogation libre et notifie la présente délibération à la Préfecture de la Gironde et à la Trésorerie de Coutras. Le Conseil Communautaire notifie la présente délibération à l'ensemble des communes membres.

V Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021 (21- 14) :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil de Communauté prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021 concernant le Budget Général et annexes présentés ce jour, conjointement en annexe par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président Délégué aux Finances.

VI Objet : Renouvellement de l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 au SDIS 33 (21-15) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021 au SDIS 33 pour un montant de 10 153 € dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2020 par rapport à la population DGF 2002 et autorise Monsieur le Président à signer la convention annuelle relative à cette subvention de fonctionnement. Le conseil communautaire habilite Monsieur Le Président à effectuer les formalités nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

VII Objet : Financement du nouveau centre d'incendie et de secours de Pellegrue. Approbation du projet de convention (21-16) :

Après avis unanime du Bureau, et après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité approuve le nouveau projet de convention de financement du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Pellegrue et valide la participation de 150 000€ de la Communauté de Communes du Pays Foyen. Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement du projet de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Pellegrue et sollicite la baisse des participations des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Auriolles, Caplong, Landerrouat, Listrac-de-Durèze, Massugas, Pellegrue, Saint-Quentin-de-Caplong, à concurrence des 50 000€ versés par la Communauté de Communes du Pays Foyen. Le conseil communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à ce dossier

VIII Objet : Déploiement d'une Convention d'action sociale MSA Gironde » (21-17) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité approuve la mise en place d'un travail transversal visant à contractualiser à terme une convention d'action sociale g en Pays Foyen et sollicite le financement de la MSA dans le cadre de l'aide à l'ingénierie pour engager cette démarche de convention d'action sociale ; mais également pour l'aide au diagnostic proposée. Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération, et la sollicitation des concours financiers et notifie la présente délibération à la CAF et la MSA.

IX Objet : Approbation du projet SAGE Dropt (21-18) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver le projet du SAGE Drop. La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen et mairies des communes membres et sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

X Objet : Intégration d'un nouveau membre au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Sainte-Foy-La-Grande (21-19) :

Après avis unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'intégration de Monsieur Jacques PUYAUBERT au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable dans le collège des personnes qualifiées et notifie la présente délibération à la Préfecture de la Gironde et à la commune de Sainte-Foy-la-Grande. Le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

XI Objet : Demandes de subventions auprès du Département de la Gironde - 2021 :

Programme : Transition Energétique - Rénovation des éclairages des équipements sportifs de la CDC du Pays Foyen (21-20) :

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le projet proposé visant le remplacement des anciens éclairages par des éclairages LED et systèmes plus performants, pour un montant de 132 214.90 € HT et les deux plans de financement prévisionnels présenté ci-dessous, nécessaires à la réalisation des travaux. Le Conseil Communautaire précise que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette action sont affectés au budget de la CDC - en section d'investissement. Le Conseil Communautaire sollicite les deux aides financières du

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Département de la Gironde, au titre de la Rénovation des Eclairages des Equipements Sportifs » sur le budget 2021, à hauteur de : 60 % pour les sites couverts de Pellegrue et Mézières, structures utilisées par les Collèges, 20 % pour les sites extérieurs de Mézières et Mourennes, Majoration du coefficient CDS de 1,09.

Pour une réalisation des travaux dans les meilleurs délais, dès l'attribution de l'arrêté de subvention le Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier, l'autorise à signer tous documents et à encaisser les subventions accordées.

Coût de l'opération		Financement	
<u>Coût des travaux H.T. éligibles sur les Sites COUVERTS</u>		<u>Subvention du Conseil Départemental de la Gironde</u>	
Site de Pellegrue (utilisé par le Collège de Pellegrue)	49 235.37 €	Subvention à hauteur de 60 % (29 541.22 €)	32 199.00 €
		Majoration du C.D.S. : 1,09 (2 658.71 €)	
Site de Mézières (utilisé par le Collège Elie Faure et le Collège Anglade)	38 333.67 €	Subvention à hauteur de 60 % (23 000.20€)	25 070.00 €
		Majoration du C.D.S. : 1,09 (2 070.02 €)	
		AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	30 300.04 €
TOTAL H.T.	87 569.04 €	TOTAL	87 569.04 €

1- PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SITES EXTERIEURS

Coût de l'opération		Financement	
<u>Coût des travaux H.T. éligibles sur les Sites EXTERIEURS</u>		<u>Subvention du Conseil Départemental de la Gironde</u>	
Site de Mézières (utilisé par le Collège Elie Faure et le Collège Anglade)	31 908.58 €	Subvention à hauteur de 20 % (6 381.72 €)	6 956.00 €
		Majoration du C.D.S. : 1,09 (574.35 €)	
Site de Mourennes (utilisé par le Lycée de Ste Foy la Grande)	12 737.28 €	Subvention à hauteur de 20 % (2 547.45€)	2 776.00 €
		Majoration du C.D.S. : 1,09 (229.27 €)	
		AUTOFINANCEMENT / EMPRUNT	34 913.86 €
TOTAL H.T.	44 645.86 €	TOTAL	44 645.86 €

XII Objet : Délibération relative à la compétence mobilité définie par la loi 2019-1428 (21-21) :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Foyen et souhaite participer aux travaux de la Région Nouvelle Aquitaine en étudiant les possibilités offertes facilitant les déplacements et la mobilité des administrés entreprises (contrats de mobilité par exemple). Le Conseil de Communauté habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches liées à ce dossier.

XIII Objet : Projet de renouvellement des canalisations d'eau potable, sur le territoire du Pays Foyen - Programme de rénovation en préfecture
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (21-22) :

033-243301371-20210531-RAA04-062020-AV
 Date de télétransmission : 31/05/2021
 Date de réception préfecture : 31/05/2021

Monsieur Le Président propose sur la demande du Vice-Président en charge de l'Environnement Eau et Assainissement, de délibérer en vue de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour- Garonne, sur le programme de renouvellement du réseau d'eau potable, présenté ci-dessous :

Désignation opération	Montant enveloppe financière H.T.	Linéaire canalisation (ml)	Nombre de branchements	Montant enveloppe financière H.T. (hors branchement)	Aides prévisionnelles Agence de l'Eau 30% HT
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES - Petit et Grand Montet	207 000 €	1000	35	148 000 €	44 400 €
SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG - Taillade + Les Saurins	327 000 €	1740	28	280 000 €	84 000 €
LES-LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES - RIOCAUD - Renouvellement encorbellement sur pont de la Gravouse	12 000 €	10	0	12 000 €	3 600 €
EYNESSE - Picon - Grand et Petit Régniers	329 000 €	1995	55	238 000 €	71 400 €
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL - Route de Sainte-Foy	231 000 €	960	10	214 000 €	64 200 €
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL - RD 18	95 000 €	160	32	42 000 €	12 600 €
PINEUILH - Moulin des Bournets - Grand Fonsalade	20 000 €	270	0	20 000 €	6 000 €
LA ROQUILLE - La Molinasse - Les Paris - Les Joubins	161 000 €	1340	10	144 000 €	43 200 €
PINEUILH - Rue Théodore Toulouse	174 000 €	540	46	98 000 €	29 400 €
SAINTE-FOY-LA-GRANDE - Rue JJ Rousseau	164 000 €	500	100	48 000 €	14 400 €
SAINTE-FOY-PINEUILH - Av de la Résistance + av Faucher	361 000 €	950	85	221 000 €	66 300 €
LA ROQUILLE - Grand Bérards - Les Rochers	88 000 €	475	12	68 200 €	20 460 €
LES-LÈVES-ET-THOUMEYRAGUES - Les Bassignets	22 000 €	190	0	22 000 €	6 600 €
TOTAL	2 191 000 €	10130	413	1 555 200 €	466 560 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	DEPENSE H.T.	RECETTES
Renouvellement des canalisations d'eau potable (hors branchements)	1 555 200 €	
Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne sollicitée à hauteur de 30 %		466 560 €
Autofinancement / Emprunt		1 088 640 €
TOTAUX	1 555 200 €	1 555 200 €

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire du Pays Foyen, à l'unanimité approuvent le programme de travaux présenté ci-dessus, visant le renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire du Pays Foyen et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, nécessaire à la réalisation des travaux. Les membres du Conseil Communautaires précisent que les crédits budgétaires pour la réalisation de cette opération, seront portés aux budget de la CDC - en section d'investissement et habilite Monsieur le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Les membres du Conseil Communautaire habilite Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et l'autorise à signer tous documents et à encaisser la subvention.

Accusé de réception en préfecture
 033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
 Date de télétransmission : 31/05/2021
 Date de réception préfecture : 31/05/2021

Pineuilh, le 5 janvier 2021



A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 12 janvier 2021 à 18h30
Salle de Saint-Philippe-du-Seignal

Ordre du jour :

Décision du Bureau :

- Reconduction des opérations CAP 33, Objectif Nage et J'apprends à nager

Décision du Conseil Communautaire :

- Ouverture d'un poste d'animateur périscolaire dans le cadre d'un contrat PEC quotité 27/35^{ème} (suite à départ en formation d'un animateur)
- Modification du tableau des effectifs suite au Comité Technique du 18 décembre 2020
- Adhésion au dispositif électricité proposé par l'UGAP
- Avance de trésorerie au CIAS
- Ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget
- Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Saint-Léon sur l'Isle au SMDE 24
- Etude d'extension de l'ORT : plan guide
- Demande de contribution solidaire exceptionnelle des CDC pour la survie de l'USTOM

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre ROBERT
Président



paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél. : 05 57 46 20 55 - fax : 05 57 46 39 53 mail : contact@paysfoyen.fr

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

I Objet : Reconduction des opérations CAP33, J'apprends à nager et Objectif Nage (B-21-01) :

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité approuve sur le principe la reconduction de l'opération CAP 33 et des opérations « J'apprends à Nager » et « Objectif nage » pour la saison 2021 et notifie la présente délibération au Conseil Général de la Gironde. Le Bureau habilite Monsieur Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à la présente affaire

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Pineuilh, le 9 février 2021



A l'attention des membres du Bureau

Convocation

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion de Bureau qui se tiendra le :

Mardi 16 février 2021 à 18h30
Salle des fêtes des Lèves-et-Thoumeyragues

Ordre du jour :

Décisions du Bureau :

- Actualisation et harmonisation des Règlements intérieurs des accueils de loisirs Les P'tits potes et Les Z'intrépides
- Adoption du règlement intérieur des marchés publics à procédure adaptée

Décisions du Conseil Communautaire :

- Installation d'un délégué suppléant au Conseil Communautaire (suite démission)
- Mise en place de la procédure et des critères d'accès au financement de la formation BAFA BAFD dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse
- Ouverture d'un poste de manager de commerce de territoire
- Délibération pour le FPIC
- Présentation du DOB 2021
- Renouvellement subvention de fonctionnement au SDIS
- Prise en charge du diagnostic voirie des communes
- Déploiement d'une Convention d'action sociale MSA Gironde
- Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dropt
- Intégration d'un nouveau membre au sein de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable

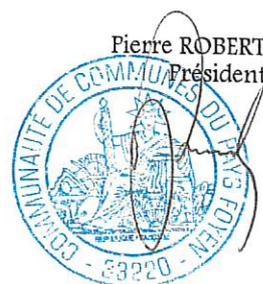
Informations :

- Participation financière pour le cinéma

Comptant sur votre présence, veuillez recevoir, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

paysfoyen.fr

Communauté de Communes du Pays Foyen 2 Avenue Georges Clemenceau - 33220 Pineuilh
Tél : 05 57 46 20 53 - Fax : 05 57 46 33 53 mail : contact@paysfoyen.fr



Pierre ROBERT
Président

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

I Objet : Actualisation et harmonisation des Règlements intérieurs des accueils de loisirs Les P'tits potes et Les Z'intrépides (B-21-02) :

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuve les nouveaux règlements intérieurs et habilite Monsieur le vice-président et Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.

II Objet : règlement intérieur des marchés publics à procédure adaptée (MAPA) (B-21-03) :

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité approuve l'adoption du règlement intérieur des marchés publics à procédure adaptée et mandate le Président pour mener à bien l'application du présent règlement

ARRETES DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} février 2021 :

Article 1^{er} :

Annule l'arrêté du 28 octobre 2020, portant renonciation au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au profit du Président de la Communauté de Communes.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux maires de l'ensemble des communes du Pays Foyen.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, arrête en date du 1^{er} février 2021 :

Article 1^{er} :

Renonce au transfert, à son profit, des pouvoirs de police spéciale de l'ensemble des maires des communes membres de la Communauté de Communes en matière d'assainissement collectif et non collectif, de création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et d'habitat.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée aux maires de l'ensemble des communes du Pays Foyen.

Le Président de la Communauté de Communes Pays Foyen, arrête en date du 13 avril 2021 :

Article 1er: A compter du 15/04/2021, délégation de signature est donnée à Madame Christelle Guionie-Pauchet, pour les autorisations accordées liées au permis de louer mis en place sur le territoire.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Accusé de réception en préfecture
033-243301371-20210531-RAA04-062020-AU
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021